

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - ~~MAILLET-BERT Pascale~~ - ~~CHATAING Patrick~~ - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – BOUREILLE Cédric – MAURICE Marie

Absents excusés avec pouvoirs : MAILLET-BERT Pascale à DELORME Daniel

**1 – Approbation compte rendu du 15 avril 2024**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 15 avril 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 15 avril 2024.

**2 – ADMR - Convention**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant à la convention pour portage de repas avec l'ADMR.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention avec l'ADMR pour portage des repas pour un montant de 2 096 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

**3 – Création poste adjoint technique**

Monsieur le maire rappelle qu'un agent du pôle ménage en contrat à durée déterminée donne entière satisfaction ; il propose au conseil de créer un poste d'agent technique, à temps incomplet, afin de pouvoir titulariser cette personne au pôle ménage

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide la création d'un poste d'agent technique au pôle ménage pour une durée hebdomadaire de 31 heures et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

#### **4 – Convention pour centre de Loisirs**

Monsieur le maire rappelle que le centre de loisirs sera reconduit cet été dans les locaux de l'école.

Il présente au conseil le projet de convention avec Loire forez pour mise à disposition des locaux.

Après délibération et à l'unanimité le conseil approuve la convention avec Loire Forez agglomération pour utilisation des locaux scolaire pendant la durée du centre aéré et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

#### **4 – URBANISME -Elaboration du plan local d'urbanisme à 87 communes – Débats des orientations du projet d'aménagement durable (PADD)**

Vu les documents joints à la convocation

Monsieur le Maire rappelle que l'agglomération Loire Forez a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à 87 communes par délibération du 13 décembre 2022.

Monsieur le Maire souligne également que conformément à l'article L.153-12 DU Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD du PLUi à 87 communes dans les conseils municipaux et en conseil communautaire

Après présentations des documents remis, Monsieur le Maire donne la parole aux élus

##### Economie :

- Conserver les emplois locaux : sur la commune, 50 à l'entreprise électronique, 45 à l'EHPAD, 17 au cabinet comptable
- Favoriser l'agriculture et le renouvellement des générations
- Favoriser le commerce de proximité

##### Habitat :

- Réhabiliter l'habitat ancien dans le centre bourg. Améliorer la fiscalité pour réhabilitation de ce type d'habitat (baisse du taux de TVA et déduction fiscale)
- Favoriser l'habitat individuel
- Utiliser les dents creuses dans les villages

##### Mobilité, déplacement

- Voiture individuelle indispensable vu la situation de la commune

- Sauvegarder l'infrastructure de la voie ferrée
- Augmenter le nombre de passages des bus

Environnement :

- Conserver les forêts, arrêter les coupes rases et replanter avec des essences variées
- Eviter les déboisements non contrôlés
- Inciter les restructurations foncières pour la forêt, instaurer des pénalités en cas de refus
- Développer le tourisme

Fin de réunion 21 heures 30.